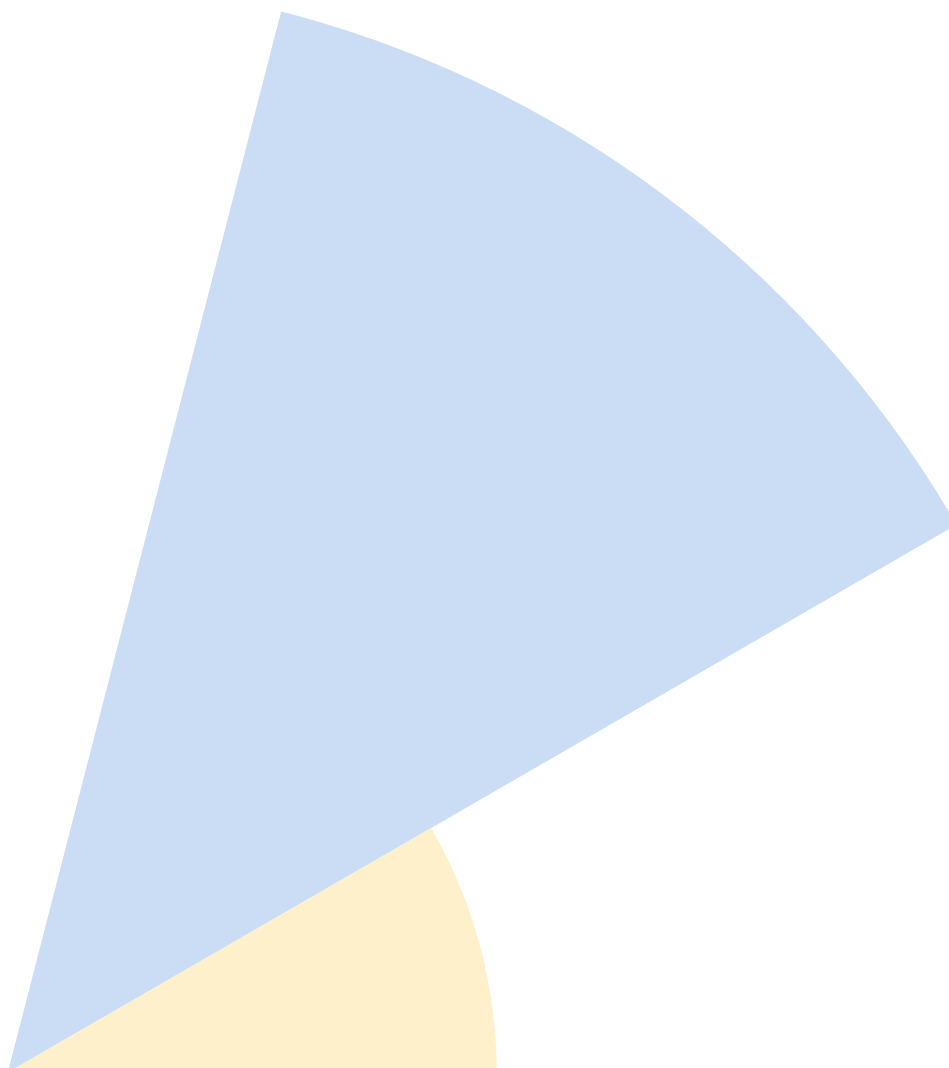


Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Pour en savoir plus

- **Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre É.**, « La pauvreté en Normandie : moins fréquente et moins intense qu'au niveau national », *Insee Analyses* n°99, février 2022.
- **Buresi G., Cornuet F.**, « Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités : en 2020, les inégalités et le taux de pauvreté monétaire seraient stables », *Insee Analyses* n° 70, novembre 2021.
- **Guidevay Y., Guillaneuf J.**, « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- **Jerrari K.**, « Forte hausse du nombre d'allocataires du RSA en Normandie en 2020 », *Insee Flash Normandie* n° 105, septembre 2021.
- **Legleye S., Pla A., Gleizes F.**, « Une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale », *Insee Focus* n° 245, septembre 2021.
- **Cornuet F., Sicsic M.**, « Effets d'une variation de transferts socio-fiscaux sur le niveau de vie et les inégalités », *Insee Analyses* n° 50, janvier 2020.
- **Brendler J., Hurard C.**, « Les Normandes plus exposées que les Normands à la pauvreté du fait de leur situation familiale », *Insee Analyses Normandie* n° 57, mars 2019.
- **Brendler J.**, « Moins d'inégalités de revenu et une pauvreté contenue en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n° 37, novembre 2017.
- **Maillard M., Sueur C.**, « Un regard sur la qualité de vie dans les territoires normands », *Insee Analyses Normandie* n° 34, juin 2017.
- **Bayardin V., Brunet L., Sueur C.**, « Intensification de la pauvreté pour les ménages les plus précaires », *Insee Analyses Haute-Normandie* n° 16, décembre 2015.
- **Delamare J., Gitton F., Sueur C.**, « Pauvreté urbaine et pauvreté rurale en Haute-Normandie : le cumul des difficultés plus fort dans les villes et les zones rurales isolées », *Insee Haute-Normandie, Aval* n° 141, décembre 2013.
- **Bigot I., Marguerite E.**, « Formes et facteurs de pauvreté en Basse-Normandie », *Insee Basse-Normandie, Cent pour cent* n° 246, octobre 2013.

► Sources, définitions et méthodologie

Cette étude s'appuie sur différentes sources :

- L'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est la partie française d'une enquête menée dans toute l'Union européenne. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres sur les conditions de vie et les inégalités. Elle permet d'étudier la répartition des revenus, et de mieux comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale, en mesurant différents concepts relatifs à ces phénomènes.
- Le dispositif Filosofi (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux), issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA), permet de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté jusqu'à un niveau local infra-départemental. Il permet de disposer d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, notamment le taux de pauvreté monétaire. Le millésime utilisé pour l'étude est celui de 2018. Le champ est celui des ménages fiscaux.
- Les données de la Caisse nationale des allocations familiales sont utilisées pour dénombrer et caractériser les bénéficiaires d'allocations.
- La base « tous salariés » est utilisée pour obtenir des informations sur les salariés, leur temps de travail et leurs rémunérations.
- Le recensement de la population apporte des informations sur les caractéristiques démographiques et professionnelles de la population. Le millésime utilisé pour l'étude est celui de 2018.
- La base permanente des équipements fournit un inventaire des équipements et services disponibles pour la population à un niveau local fin. Le millésime utilisé pour l'étude est celui de 2020.
- Les données de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour qualifier la couverture numérique des ménages (4G et internet filaire).
- Les données « Atoumod » sur le réseau de transport au sein de la Région Normandie ont été mobilisées pour qualifier la desserte en transport en commun.

Cette étude mobilise différents concepts de pauvreté :

Pauvreté institutionnelle : elle correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou du minimum vieillesse.

Pauvreté en conditions de vie : la pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, ou de difficultés dans la vie quotidienne. Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie s'il déclare cumuler au moins 8 difficultés sur 27 indicateurs de privations issus de l'enquête SRCV. Ces indicateurs de privations sont répartis en 4 groupes : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement.

Pauvreté monétaire : un ménage est en pauvreté monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci est défini comme une fraction du niveau de vie médian national, fixé de façon conventionnelle à 60 %, correspondant en 2018 à 1 080 euros mensuels par unité de consommation.

Le **niveau de vie** d'un ménage est égal au **revenu disponible** – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – rapporté au nombre d'**unités de consommation** : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'indicateur est généralement calculé comme un écart relatif du niveau de vie médian de la population pauvre par rapport au seuil de pauvreté. Plus simplement, on peut s'intéresser à la distribution du niveau de vie de la population pauvre, en particulier à sa médiane, indicateur privilégié dans cette étude.

Afin de déterminer les **profils caractéristiques de ménages normands en situation de pauvreté monétaire**, l'étude mobilise des méthodes d'analyse factorielle. Une analyse des correspondances multiples a été réalisée sur la base des caractéristiques des ménages normands vivant sous le seuil de pauvreté, permettant de mettre en évidence des axes principaux d'association entre les modalités de ces variables. Les variables retenues pour cette analyse sont les suivantes : l'âge de la personne de référence du ménage en tranches, le type de ménage, le type d'occupation du logement, l'origine principale des revenus déclarés et le type de commune de résidence. Des variables supplémentaires sont intégrées pour affiner l'analyse : niveau de vie des ménages, composition du revenu disponible, etc. Finalement, une classification ascendante hiérarchique est réalisée sur la base des principaux axes, qui fait émerger cinq profils caractéristiques de ménages normands en situation de pauvreté monétaire.

Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante relèvent des domaines suivants : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports.

Concernant les **facteurs aggravants de la pauvreté monétaire**, on considère en « situation défavorable » les bassins de vie dont la valeur de l'indicateur est située dans le quart de la distribution le plus défavorable sur l'ensemble des bassins de vie de la région. Parmi les « situations défavorables », on repère celles qui s'écartent plus particulièrement du centre de la distribution, et on les qualifie de « situations très défavorables ».